

**RÉUNION DU CONSEIL
22 DÉCEMBRE 2016**

Jeudi, le 22^e jour du mois de décembre 2016, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sandra Turcotte.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 3.1 **2016-12-184
ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SUR APPEL POUR LE
DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Daniel Quessy, journalier temporaire sur appel pour la saison hivernale 2016-2017.

D'offrir à M.Quessy le salaire et les avantages inclus dans la convention collective en vigueur.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

- 3.2 **TRANSFERT DE VACANCES D'UN EMPLOYÉ**

Cette demande de transfert est retirée.

- 3.3 **2016-12-185
DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DURANT LA FIN DE
SEMAINE**

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE pendant la période hivernale 2016-2017, les trottoirs ne seront pas déneigés la fin de semaine, soit les samedis et les dimanches, ainsi que les jours fériés.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA
SÉANCE**

2016-12-186

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 06.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim